

Mesures gouvernementales sur l'accessibilité

- Difficultés de mise en application de la loi sur l'accessibilité du 11 février 2005 → mission parlementaire.
- 40 propositions, dont une particulièrement notable : les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).
- Principe : programmation financière de la mise en accessibilité après 2015 pour les établissements recevant du public (ERP) et les transports.

Mesures gouvernementales sur l'accessibilité

Les Ad'AP :

- Engagement volontaire de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP dans le respect de la réglementation, dans un délai fermé, avec une programmation des travaux et des financements.
- Dépôt d'un dossier d'Ad'AP par le maître d'ouvrage en préfecture et/ou en mairie avant le 31 décembre 2014.
- Examen du dossier en commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et validation par le préfet.

Mesures gouvernementales sur l'accessibilité

Si validation du dossier d'Ad'AP, lancement dans la durée :

- 1 à 3 ans pour les ERP de 5ème catégorie isolés (mairie d'une petite commune).
- Jusqu'à 6 ans pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie et pour les Ad'AP d'une grande communauté de communes.
- Jusqu'à 9 ans pour les Ad'AP d'un patrimoine important (collèges, lycées).